

CTS du Val de Marne

Séance plénière du 20 mars 2024

Compte-rendu

Yves TALHOUARN ouvre la séance en précisant que celle-ci comporte deux points à l'ordre du jour :

- La présentation du PRS 3
- Le point sur le projet de PTSM 2

Il indique que faute de temps, compte tenu de l'importance du point 1, il est probable que le point sur le PTSM ne soit pas abordé ce soir, sauf à brader les échanges autour de ce sujet qui mérite toute l'attention du CTS.

Quant à la présentation du PRS 3, il souhaite qu'elle donne lieu aux échanges les plus larges, le CTS étant avant tout un outil de la démocratie en santé qui ne doit pas se limiter à ne seulement que transmettre de l'information.

Il remercie Corentine NEPPEL, directrice de projet du PRS 3 à l'ARS Ile de France, de sa présence et de son souhait de rencontrer les membres du CTS du Val de Marne, CTS qui déborde d'ailleurs du cadre réglementaire puisqu'il s'est élargi à de nombreux experts à l'occasion de sa contribution au volet santé du CNR.

Matthieu BOUSSARIE indique que l'intervention de Corentine NEPPEL sera complétée de quelques points portant sur l'avancement de projets départementaux relatifs au PRS 3, présentés par des cadres de la délégation départementale.

Corentine NEPPEL précise que si ce PRS a une vocation régionale, sa mise en œuvre doit s'effectuer grâce à la territorialisation et que, dans cette optique, la loi VALLETOUX qui vient de renforcer les missions et le rôle des CTS est un atout.

Elle remercie celui du Val de Marne pour sa contribution au contenu du PRS 3, contribution pertinente, parvenue dès le mois d'avril 2023 à la direction générale de l'ARS, ce qui a permis à cette dernière de la prendre en considération. Ceci sera illustré par la présentation tout à l'heure de la prise en compte des préconisations du CTS 94 sur le volet santé mentale, cette dernière étant l'une des deux priorités avec la périnatalité.

La présentation fera également un focus sur le PRAPS compte tenu de l'accent mis sur la lutte contre les inégalités sociales face à la santé.

Eric VECHARD souscrit à cette analyse et souligne l'importance de l'ancrage territorial du CTS qui permet un échange pertinent avec l'échelon régional.

Il indique qu'un volet santé mentale du CNR va être prochainement lancé en complément du volet Santé (généraliste).

I. POINT GENERAL SUR LE PRS 3

1) Présentation générale

Corentine NEPPEL présente le PRS 3 dans sa globalité.

Le support de cette présentation est joint à ce compte-rendu (Doc 1)

Elle confirme le "fil rouge" que sont la lutte contre les inégalités sociales et leurs traductions territoriales ainsi que les deux priorités que sont la santé mentale et la périnatalité.

2) Présentation du PRAPS

Le support de cette partie de la présentation est joint à ce compte-rendu (Doc 2)

3) Focus sur la santé mentale

Le support de cette partie de la présentation est joint à ce compte-rendu (Doc 3)

4) Les indicateurs du PRS 3 (Ile de France et Val de Marne)

Le support de cette partie de la présentation est joint à ce compte-rendu (Doc 4)

5) Focus sur des projets ou actions déployés sur le Val de Marne

L'équipe de la délégation départementale présente quelques diaporamas sur :

- La mortalité infantile (Doc 5)
- Le dispositif Inclus'IF 2030 (Doc 6)
- L'élaboration du PRSE 4 (Doc 7)
- L'organisation des urgences psychiatriques (Doc 8)

Enfin le lien permettant d'accéder aux résultats du sondage ODOXA auprès des franciliens sur le système de santé, sondage évoqué par Corentine NEPPEL, figure ci-dessous :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/105986/download?inline>

Yves TALHOUARN remercie Corentine NEPPEL ainsi que tous les intervenant.e.s de la délégation départementale pour la qualité de leurs présentations.

Le compte rendu de cette séance du CTS va ainsi constituer une base de données qui, à moyen terme, va être grandement utile à chacune et chacun.

L'échange qui s'ensuit se focalise essentiellement sur la problématique des moyens budgétaires disponibles ou non dans le contexte général actuel des finances publiques et sur la crise démographique des professions de santé qui touche spécifiquement l'Ile de France et donc le Val de Marne.

A également été abordée la question de la réforme envisagée de l'aide médicale d'Etat. Il est précisé à ce propos qu'un positionnement de la CRSA, positionnement motivé par le fait que la région "concentre" 50% de l'AME nationale, sera débattu lors de sa prochaine séance plénière, le 26 mars. Il en sera rendu compte aux membres du CTS.

II. POINT SUR LE PTSM 2

Compte tenu de l'heure avancée, il est proposé que ce point ne soit pas abordé ce soir afin de laisser le temps nécessaire à un véritable échange sur ce projet.

Le compte rendu de la séance plénière du 31 janvier dernier, consacrée au PTSM et notamment au lancement du chantier de la deuxième version, a été volontairement très détaillé tant pour le contenu des présentations générales que pour celui des échanges entre les participant.e.s qui ont été d'ailleurs particulièrement nombreuses et nombreux. Il peut donc servir de base à la démarche à engager et il sera complété par un projet de note qui propose une méthodologie plus précise encore, note qui sera adressée prochainement aux membres du CTS.

L'objectif général est d'associer le plus grand nombre possible d'acteurs à l'élaboration du PTSM 2, tant pour le "diagnostic territorial partagé" que pour les fiches projet proprement dites et ceci dans un mode de faire qui sera le plus interactif possible.

Pour ce qui est de la mise à jour du diagnostic territorial partagé, ceci sera présenté, à valeur de test, au groupe périnatalité le 21 mars au matin, groupe de travail qui a pu poursuivre son activité depuis le lancement du premier PTSM.

Un nouveau point général sur le PTSM 2 sera présenté en séance plénière fin avril.